Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20261112-2026110104-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026
Convocation du 5 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à vingt heures, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, THEZE Christine, GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.
Absent excusé ayant donné pouvoir : MABBOUX Christian donne pouvoir à GOUR Philippe.
Secrétaire de séance : THEZE Christine.

Délibération 2026-11-01-04

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT POUR LA COMMISSION THÉMATIQUE ENFANCE-JEUNESSE DE LTM

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la sollicitation de Lamballe Terre & Mer pour la désignation d'un élu référent pour la commission thématique Enfance-Jeunesse.

L'objectif de la création de cette commission thématique dédiée à l'enfance et à la jeunesse est :

- pour avoir le lien direct avec un élu en charge de cette thématique pour apporter sa connaissance "terrain",
- pour échanger sur les enjeux actuels,
- pour construire ensemble les actions et priorités de demain en lien notamment avec la Stratégie Famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- DÉSIGNE Émilie LABBÉ en qualité de référent pour la durée du mandat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Fait le 12 novembre 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

La Secrétaire de séance,
Christine THEZE

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, compte-tenu de son affichage le 19 NOV. 2026

et de sa transmission en Préfecture le 19 NOV. 2026